



# Commune de CANOHES

## Modification Simplifiée n°8 du Plan Local d'Urbanisme

Mise à disposition du dossier du lundi 3 juin 2024 au  
mercredi 3 juillet 2024

### Annexes

La mise à disposition du dossier au public intervient dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Canohès, laquelle a été prescrite par **arrêté du Président de PMM en date du 28 mars 2024** (pièce jointe n°1).

Cette modification simplifiée a pour objet :

- de modifier certaines dispositions du règlement (écrit et/ou graphique),

Les modalités de la mise à disposition du dossier au public ont été définies par **délibération de PMM en date du 29 avril 2024** (pj n°2).

**Les Personnes Publiques Associées ont été consultées par courrier en date du 24 avril 2024** (pj n°3) et, le cas échéant, ont donné leurs avis.

**La mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) a rendu, en date du 22 mai 2024, un avis conforme de dispense d'évaluation environnementale en application de l'article R. 104-35 du code de l'urbanisme** (pj n°4).

Les dates et modalités de cette mise à disposition ont fait l'objet d'un **avis dans l'Indépendant en date du dimanche 26 mai 2024** (pj n°5) et de publication sur le site internet de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine.

Au terme de cette mise à disposition, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, qui est la personne publique responsable de la procédure, se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification simplifiée n°8 du PLU de la commune de Canohès et pourra, au vue de la participation du public et des avis PPA, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au dossier.

Le conseil municipal de la commune de Canohès délibérera pour émettre un avis sur le dossier de modification simplifiée n°8 du PLU conformément à l'article L.5211-57 du code général des collectivités territoriales.

